



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juillet 2005
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Seconde session ordinaire de 2005

28-30 septembre 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays

Amérique latine et Caraïbes

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), par laquelle le secrétariat était prié de soumettre au Conseil un résumé des résultats des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays en faisant ressortir les résultats obtenus, les enseignements tirés et la nécessité d'éventuelles modifications de programmes de pays. Le Conseil voudra peut-être faire des observations sur ce rapport et formuler des directives à l'intention du secrétariat, le cas échéant. Les évaluations de programmes de pays décrites dans le présent rapport ont été effectuées en 2004. Aucune évaluation n'y figure.

* E/ICEF/2005/10.



Introduction

1. En 2004, l'UNICEF a mis en œuvre des programmes dans 24 pays dans la région. Dix pays – Belize, Brésil, Costa Rica, El Salvador, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama et Paraguay – ont mené des examens à mi-parcours pour vérifier si les programmes de pays contribuaient effectivement aux priorités adoptées et aux objectifs nationaux et internationaux de développement. Ces examens, effectués en collaboration avec les organismes des Nations Unies, ont permis de jeter les bases du prochain bilan commun de pays/Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le présent rapport ne présente que les examens à mi-parcours dont les résultats se fondent sur des évaluations et des études effectuées dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

Examens à mi-parcours

Brésil

2. **Introduction.** L'examen à mi-parcours a duré de septembre 2004 à avril 2005; on s'est attelé à y faire participer le plus grand nombre possible de partenaires, dans plusieurs régions, afin de recueillir des données auprès de l'UNICEF et des autres acteurs : Gouvernement fédéral et administrations des États, universités, organisations non gouvernementales, médias, dirigeants autochtones et d'origine africaine, associations d'enfants et d'adolescents et Organisation des Nations Unies et autres partenaires de la société civile. Les composantes du programme du Brésil ont été examinées et les résultats, enseignements tirés et recommandations de 44 études et évaluations effectuées en 2001-2004 ont été systématisés. On a mené une enquête sur l'image de l'UNICEF et procédé à l'évaluation des stratégies de mobilisation des ressources en vue d'intégrer divers domaines du programme dans la section relative au secteur privé.

3. **La situation des enfants et des femmes.** Depuis la dernière analyse de la situation en 2000, le Brésil a connu d'importants changements politiques et institutionnels et des réformes économiques et structurelles, du fait de la mondialisation et de son intégration économique au Marché commun du Sud (MERCOSUR).

4. En dépit des changements majeurs d'orientation des politiques de soutien des revenus et d'élimination de la faim, la lutte contre la pauvreté et contre les profondes disparités sociales, régionales et raciales qui touchent 64 millions d'enfants de moins de 18 ans continue à rencontrer de redoutables difficultés.

5. L'examen à mi-parcours a confirmé que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement il était indispensable de réduire les inégalités. Les enfants qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté courent 3 fois plus de risques que les autres enfants de mourir avant l'âge de 5 ans, 8 fois plus de risques de ne pas aller à l'école (groupe d'âge de 7 à 14 ans), 21 fois plus de risques d'illettrisme (groupe d'âge de 12 à 17 ans), 2 fois plus de risques de travailler (groupe d'âge de 10 à 15 ans) et 30 fois plus de risques de vivre dans un logement n'ayant pas l'eau courante. Les enfants d'origine africaine courent deux fois plus de risques d'avoir abandonné l'école, le nombre moyen d'années de scolarité est de 4,2 pour les enfants blancs, de 3,3 pour les enfants d'origine africaine et de 2,5 pour les enfants

autochtones. De même, l'analphabétisme des adolescents (groupe d'âge de 12 à 17 ans) qui touche 2 % des adolescents blancs passe à 6 % pour les adolescents d'origine africaine et à 15 % pour les adolescents autochtones.

6. Les disparités géographiques demeurent profondes et l'exploitation sexuelle commerciale accrue et les sévices physiques, psychologiques et sexuels dont sont victimes les enfants posent de graves problèmes.

7. **Progrès et résultats essentiels.** L'objectif du programme de pays est de veiller à ce que les droits des enfants et des adolescents soient défendus. Les composantes du programme suivent le cycle de vie : développement du jeune enfant, éducation pour la réinsertion et citoyenneté des adolescents.

8. Pour ce qui est du développement du jeune enfant, l'action de l'UNICEF a porté en priorité sur le renforcement des capacités des familles et des administrations municipales. Pour améliorer les moyens et par là même l'action des dirigeants communautaires et des agents sanitaires, on a établi, par le biais de partenariats intersectoriels, des pochettes de documentation sur le renforcement des familles brésiliennes qui ont été lancées dans neuf États.

9. Au nombre des principaux résultats obtenus dans le domaine de l'éducation figurent une législation plus stricte, pour que des journées entières d'activités soient prévues dans les écoles; la participation des partenaires et des médias à l'éducation rurale; et l'adoption d'indicateurs de qualité de l'éducation par les autorités fédérales, étatiques et municipales. En 2004, dans le cadre du partenariat UNICEF-Banco Itaú en faveur de l'éducation, 163 000 enfants ont pris part à des activités socioéducatives organisées par 1 268 organisations non gouvernementales et 21 760 employés d'organisations non gouvernementales ont reçu une formation dans 415 municipalités dans l'ensemble des 27 États brésiliens.

10. Pour ce qui est des droits et de la protection, l'UNICEF s'est attaché à renforcer les capacités des conseils de défense des droits, à sensibiliser le public à la situation des populations autochtones et d'origine africaine, à renforcer les systèmes de communication des cas d'exploitation sexuelle et à réduire le nombre des enfants (du groupe d'âge de 5 à 17 ans) qui travaillent, qu'il a réussi à faire reculer de 5,4 millions en 2002 à 5,1 millions en 2003. En 2004, l'UNICEF, dans le cadre de sa troisième série de prix, a décerné des certificats de qualité à 52 municipalités de l'État de Ceará ayant sensiblement progressé dans les domaines des droits de l'enfant et des objectifs du Millénaire pour le développement. La portée de cette initiative devrait être élargie à 1 400 autres municipalités.

11. En matière de suivi et d'évaluation, au nombre des résultats appréciables, il faut citer la création de bases de données ventilées utilisant la technologie *DevInfo* pour faire apparaître les disparités salariales, ethniques, sexuelles et géographiques; le suivi des « budgets des enfants »; et la participation active du Réseau de la société civile au suivi des objectifs d'*Un monde digne des enfants*.

12. **Ressources utilisées.** En 2002, 2003 et 2004, le montant total des autres ressources utilisées s'est respectivement élevé à 7,2, 13,3 et 10 millions de dollars. Le montant des ressources ordinaires s'élève chaque année en moyenne à 700 000 dollars – 6 % au titre du développement du jeune enfant; 11 % au titre de l'éducation; 16 % au titre de la citoyenneté des adolescents; 18 % au titre du système des garanties des droits; 8 % au titre des activités de communication, suivi et évaluation; et 30 % pour la composante intersectorielle.

13. En 2001-2004, le Brésil a connu des crises politiques et financières qui ont compromis la structure du programme et le climat de travail de l'UNICEF. La façon dont l'UNICEF a considéré son rôle dans le contexte social et politique du pays a réduit sa visibilité et affaibli sa présence auprès des équipes dirigeantes.

14. En janvier 2004, un précieux partenariat vieux de 18 ans avec le réseau télévisé Rede Globo, qui avait produit 39 % des fonds recueillis à l'échelon national pour l'UNICEF, s'est achevé, entamant profondément le budget du programme. Ce budget avait déjà été affaibli par la réduction des contributions versées par les comités nationaux pour l'UNICEF les années précédentes et par un recul des ventes des produits en 2000-2002.

15. **Possibilités de progrès et facteurs limitatifs.** L'examen à mi-parcours a mis en évidence l'isolement des activités et l'absence de synergie et d'intégration entre les programmes. L'examen a aussi révélé l'insuffisante intégration entre Brasilia et les bureaux locaux et la place trop grande faite aux activités ayant lieu à Brasilia. Le cadre de résultats du plan intégré de suivi et d'évaluation adopté pour les trois premières années du programme de pays s'est avéré inefficace parce que trop rigide et ne tenant pas compte des diversités régionales.

16. **Modifications.** L'analyse actualisée de la situation a signalé sept problèmes importants pour l'UNICEF au cours des deux prochaines années : violence à l'égard des enfants et des adolescents; sida (transmission mère-enfant et orphelins); survie et développement de l'enfant; discrimination raciale et ethnique; enregistrement des naissances; analphabétisme et intégration sociale; et soins en dehors du foyer pour les enfants abandonnés.

17. On a vivement recommandé de continuer d'appuyer le développement du système de garanties des droits et de promouvoir l'initiative « budget des enfants » pour encourager des investissements accrus en faveur de l'enfance et réduire la pauvreté.

18. Il y a eu par ailleurs plusieurs autres recommandations : a) renforcer la présence de l'UNICEF dans la région de l'Amazone; b) renforcer les capacités des bureaux de São Paulo et de Rio de Janeiro pour travailler plus efficacement dans le centre et le sud du pays, et renforcer l'action de la Division du secteur privé pour mobiliser un appui auprès du secteur privé et des fondations; c) renforcer les capacités du Groupe du programme du Nord-Est et de Brasilia pour appuyer les travaux de l'initiative en faveur des zones semi-arides; d) ajuster la structure administrative du programme pour améliorer l'intégration et la synergie entre les domaines du programme à Brasilia et dans les bureaux locaux; e) renforcer les capacités du personnel en matière de lutte contre le VIH et le sida; et f) restructurer et renforcer le Groupe Communications pour mieux appuyer la Division du secteur privé, les communications institutionnelles et les communications du programme.

Belize

19. **Introduction.** L'examen à mi-parcours a eu lieu, dans la transparence et avec la plus large participation de tous les acteurs, entre mai et septembre 2004. Deux comités réunissant des représentants du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales et de la jeunesse ont été constitués afin d'examiner le programme de pays et de rédiger le document final.

20. **La situation des enfants et des femmes.** Au début du programme de pays, le Belize a connu un niveau élevé de croissance économique. La stagnation économique mondiale et régionale et une série de catastrophes naturelles ont considérablement ralenti cette croissance et expliquent la multiplication des mesures d'austérité, la hausse du coût de la vie et les difficultés de la lutte menée contre la pauvreté.

21. Si cette stagnation persiste, il sera difficile de maintenir ou d'accroître le niveau actuel des investissements sociaux. Le niveau extrêmement élevé de la dette extérieure grève lourdement les recettes publiques. Environ 34 % de la population et 39 % des enfants vivent dans la pauvreté, chiffre qui atteint 85 % dans les zones de peuplement autochtone. L'infection au VIH, dont la prévalence est déjà élevée, menace maintenant de plus en plus les jeunes femmes et, selon les prévisions, d'ici à 2010 la moitié des enfants orphelins le seront devenus à cause du sida. En dépit des fonds importants alloués à l'éducation primaire, les résultats sont médiocres. Dans le domaine de la santé, de graves lacunes subsistent bien que les services de soins maternels et infantiles aient notablement progressé. La violence à l'égard des enfants reste une importante source de préoccupation.

22. **Progrès et résultats à mi-parcours.** Le principe est de renforcer les capacités du pays d'établir des systèmes et des structures pour protéger les droits de tous les enfants. Les deux principaux sous-programmes visent à encourager le développement global de l'enfant et à instaurer des conditions propices au développement des adolescents. Ces programmes ont obtenu plusieurs importants résultats :

a) L'UNICEF et le Comité national de la famille et de l'enfance ont réuni des représentants de la majorité et de l'opposition afin de formuler le plan d'action national pour les enfants et les adolescents;

b) Une politique nationale cohérente d'éducation du jeune enfant a été formulée et un appui a été donné à la réforme de l'éducation;

c) La qualité des soins et des services institutionnels s'est considérablement améliorée;

d) Pour atteindre les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, on a lancé, en collaboration avec le Gouvernement, une campagne portant sur les droits de l'enfant;

e) On a renforcé les options de remplacement de la mise derrière les barreaux et du règlement de différends pour les enfants et les adolescents en délicatesse avec la loi;

f) On a favorisé la participation des enfants et des adolescents à la formulation des politiques, mais selon une analyse, cette action n'aurait pas donné lieu par le passé à des formes durables et constructives de participation et il importe donc de donner des informations plus précises sur l'impact réel de ces initiatives;

g) L'UNICEF a facilité la formulation d'une proposition adressée au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et aidé à renforcer les comités nationaux et locaux de lutte contre le sida;

h) On a accru l'appui technique aux processus nationaux de développement, en particulier dans les domaines de la vaccination, de la protection des enfants, de

l'éducation en faveur d'une vie de famille saine, de la protection des orphelins et des enfants vulnérables et de la lutte contre le sida;

i) Les systèmes nationaux de données et d'informations sociales ont été renforcés en utilisant *DevInfo* pour le suivi de la mise en œuvre du programme national d'action, la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement et l'initiative de réforme éducative.

23. Le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida a établi un nouveau cadre pour aider le Gouvernement, la Commission nationale de lutte contre le sida et la société civile à renforcer leur lutte contre le sida.

24. Ressources utilisées

Projets et sous-projets	Janvier 2002-juin 2004					
	Ressources ordinaires			Autres ressources		
	Planifiées	Disponibles	Dépensées	Planifiées	Disponibles	Dépensées
Renforcement du développement intégré de l'enfant	538 125	592 841	520 531		43 613	43 416
Conditions propices au développement des adolescents	668 667	580 008	479 850		110 737	67 941
Fonds d'urgence				0	147 739	146 865
Ressources intersectorielles	298 188	276 626	275 429		687	623
Total	1 504 980	1 449 475	1 275 810	625 000	302 776	258 845

25. **Possibilités de progrès et facteurs limitatifs.** Plusieurs représentants de l'UNICEF ont envisagé avec beaucoup d'appréhension l'abandon de la prestation des services dans une large mesure au profit de l'assistance technique. En outre, les dévastations causées par les ouragans, le fardeau écrasant de la dette extérieure et le recul des investissements sociaux dus à une croissance économique médiocre ont ralenti les progrès.

26. **Modifications.** On a proposé de faire de la protection de l'enfance le principe de tous les projets et sous-projets. On a par ailleurs proposé que la structure du bureau soit plus fonctionnelle eu égard aux tâches qui lui sont confiées et à la supervision des travaux. En tant que première mesure, un poste temporaire à durée déterminée a été créé pour fournir un appui immédiat aux activités de lutte contre le sida, de communication et de mobilisation.

27. On procède à la révision de l'actuel Plan intégré de suivi et d'évaluation pour 2003-2006 pour veiller à ce qu'il soit compatible avec le programme d'action national et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Costa Rica

28. **Introduction.** L'examen à mi-parcours a été mené d'avril à août 2004 par une commission nationale composée de représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales. Une analyse de la vulnérabilité et un examen du programme ont été effectués. Ces études ont comporté des entretiens avec l'équipe et des représentants de l'UNICEF et un atelier avec des enfants et des

adolescents a été organisé. Les résultats de ces études ont été examinés lors d'une réunion d'experts. Pour favoriser un esprit de collaboration interorganisations, le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies ont été tenus au courant de l'examen à mi-parcours et de ses résultats.

29. **La situation des enfants et des femmes.** La concentration des revenus s'est sensiblement aggravée, le coefficient de Gini passant de 0,374 en 1997 à 0,425 en 2003. Le taux de mortalité infantile (TMI) est de 9,25 pour 1 000 naissances vivantes, mais en raison de disparités socioéconomiques, il a atteint le chiffre de 25 pour 1 000 naissances vivantes dans certaines régions du Costa Rica. Au niveau national, la couverture de l'éducation secondaire est de 65,6 % pour le groupe d'âge de 13 à 19 ans mais dans la région la plus pauvre, celle de Brunca, cette couverture n'est que de 45,7 %. Le taux des grossesses précoces est élevé et en 2003 une naissance sur cinq était donnée par une mère âgée de moins de 20 ans.

30. En 2003, près de 19 % des foyers étaient victimes de pauvreté et 5 % vivaient dans des conditions de pauvreté extrême. La pauvreté frappe davantage les ménages dirigés par une femme. Les enfants et les adolescents représentent près de la moitié de la population victime de pauvreté.

31. Les problèmes financiers et administratifs des institutions publiques ont entravé l'action en faveur des enfants socialement vulnérables. Il faut réformer et renforcer encore les capacités administratives de ces institutions.

32. **Progrès et principaux résultats.** L'objectif général du programme est de faciliter la formulation de politiques et mesures qui a) sont compatibles avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et b) contribuent à la réduction des inégalités sociales, à la promotion de l'égalité entre les sexes et au respect de la diversité. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines :

33. *Changement dans les politiques institutionnelles.* Une redéfinition des politiques publiques relatives aux enfants et aux adolescents a modifié les grandes lignes du programme.

34. Les réformes institutionnelles et les investissements sociaux ont donné les résultats suivants : a) une réforme de l'Institut national des enfants a été approuvée; b) *DevInfo* a été adopté par le Conseil social pour surveiller son plan de lutte contre la pauvreté; c) des mesures ont été prises pour appliquer les méthodes de gestion par les résultats à l'organisme national de développement, le *Fondo de Desarrollo Social y Asignaciones Familiares* (Fonds de développement social et d'indemnités familiales); d) les programmes de développement du jeune enfant ont accru leur couverture qui est passée de 4,5 % des enfants âgés de moins de 5 ans en 2001 à 13,5 % en 2003.

35. Le système national de protection sociale a profité de plusieurs faits nouveaux : a) la mobilisation, par la formation et les échanges d'informations, de 400 associations locales de développement des collectivités pour défendre les droits des enfants et des adolescents; b) la mobilisation de nouveaux acteurs sociaux dans le cadre du système de protection sociale, notamment la Confédération nationale des associations de développement local (*Confederación Nacional de Asociaciones de Desarrollo Communal*) et la Direction nationale du développement local (*Dirección Nacional de Desarrollo Communal*); et c) une participation accrue de la population

grâce à l'appui d'un réseau de jeunes réunissant 148 écoles dans le pays, avec 530 jeunes travaillant pour la prévention de la violence à l'école.

36. *Amélioration de la gestion de l'information et des connaissances.* Au nombre des progrès accomplis figuraient les suivants : a) renforcement du Forum national sur le dialogue relatif au bien-être pour promouvoir l'analyse, la participation et la mobilisation des citoyens pour le développement, et organisation en 2004 d'un forum analogue consacré à la réforme fiscale; b) collaboration plus étroite avec les médias pour diffuser gratuitement des informations d'intérêt général; et c) conclusion d'une alliance avec l'Université du Costa Rica pour la production du *Rapport annuel sur la situation des droits de l'enfant*.

37. *Les efforts visant à renforcer le système national de prévention des risques et d'intervention en cas d'urgence* ont donné les résultats suivants : a) établissement de réseaux communautaires dans trois bassins fluviaux, en utilisant le système d'alerte avancée et la méthode de réadaptation psychosociale; b) création de 26 comités locaux d'intervention en cas d'urgence dotés de plans d'intervention d'urgence; c) amélioration des connaissances, en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophe, des enseignants, des médiateurs communautaires, des adolescents et des enfants; et d) établissement d'une documentation pédagogique, dont une série d'émissions radiophoniques, le jeu *Riesgolandia* (Riskland), des manuels à l'intention des enseignants et des animateurs, des vidéos, un site Web, des brochures et des cartes.

38. **Ressources utilisées.** En 2002-2004, le programme a dépensé 2 120 000 dollars, dont 1 820 000 en ressources ordinaires et 301 870 dollars sous forme d'autres ressources, dont 90 % venant de l'Office d'aide humanitaire de l'Union européenne. Sur les ressources ordinaires, 34 % ont été dépensés au titre de l'approche axée sur les droits pour le programme de protection et de justice sociales et 66 % au titre du programme de participation des citoyens.

39. **Obstacles et possibilités concernant les programmes.** Pour remédier à l'appui insuffisant aux réformes institutionnelles requises, on a dans une large mesure fait appel à l'introduction de *DevInfo*, à la gestion basée sur les résultats et à la planification décentralisée.

40. On a proposé d'adapter la stratégie utilisée pour la mise en œuvre des programmes de protection sociale des citoyens pour qu'elle prenne effectivement en compte les circonstances, les intérêts et les capacités politiques et institutionnelles des organismes appelés à servir aux citoyens d'observatoires potentiels de la situation sociale.

41. **Modifications.** Le programme de pays a été prolongé jusqu'en 2007 afin de l'harmoniser avec le système des Nations Unies.

El Salvador

42. **Introduction.** Parmi les participants à l'examen à mi-parcours (juin-novembre 2004) figuraient les Ministères de la santé publique et de l'aide sociale, de l'éducation et de l'intérieur, ainsi que l'Assemblée législative, la Cour suprême, les universités, les institutions de recherche, la Confédération des municipalités de la République d'El Salvador, des représentants des municipalités, des organisations non gouvernementales, les organes d'information de masse, l'Institut salvadorien

pour le développement de l'enfant et de l'adolescent et le Secrétariat national à la famille.

43. **Situation des enfants et des femmes.** La population d'El Salvador s'élève à 6,6 millions, dont 42 % sont âgés de moins de 18 ans. Au cours de la dernière décennie, le taux de mortalité infantile a baissé de 41 à 24 pour 1 000 naissances vivantes. De 1991 à 2002, le taux de scolarisation est passé de 78 à 88 %. On a observé une augmentation annuelle de 9,9 % des dépenses sociales depuis la signature des accords de paix en 1992.

44. Toutefois, le taux de mortalité maternelle est passé de 158 à 173 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2002-2003, avec d'importantes disparités entre les femmes des zones rurales et celles des zones urbaines. La pauvreté, qui n'apparaît généralement pas dans les statistiques nationales en raison des inégalités, est très préoccupante : 43 % des ménages ne sont pas en mesure de pourvoir à leurs besoins essentiels et 52 % des pauvres sont âgés de moins de 18 ans. Selon les estimations, 30 % des familles sont sous la responsabilité d'une femme. El Salvador est régulièrement frappé par des catastrophes naturelles et ne s'est pas encore relevé des séismes de 2001.

45. **Progrès et principaux résultats à mi-parcours.** Le programme d'El Salvador, qui s'appuie sur des mesures axées sur les droits de l'homme, met l'accent, au niveau national, sur les politiques, la législation et la sensibilisation du public et, à l'échelon municipal, sur la promotion des systèmes locaux de protection des enfants. Les stratégies intersectorielles menées dans les domaines de la communication, de la mobilisation et du contrôle et de l'évaluation permettent de diffuser des informations fiables sur la situation des enfants dans tous les milieux. Les autres domaines d'activité prioritaires sont les services de développement intégré du jeune enfant, l'éducation des filles, la lutte contre le sida, l'immunisation et la protection des enfants.

46. En ce qui concerne **la législation et l'action des pouvoirs publics**, les mesures suivantes ont été prises : un projet de loi en faveur des enfants a été présenté à l'Assemblée législative; une loi sur le sida a été adoptée; un projet de code de la vente des substituts du lait maternel a été présenté à l'Assemblée législative; des règles et des procédures relatives au traitement des adolescentes enceintes dans les écoles ont été élaborées; un bureau de la justice pour mineurs a été financé et des programmes de lutte contre la violence juvénile ont été élaborés; un projet de politique des pouvoirs publics relative à l'éducation préscolaire et aux jardins d'enfants a été élaboré; un nouveau plan d'action pour les enfants est en voie d'approbation; des alliances et des propositions visant à lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite d'enfants ont été formulées; dans les médias et les institutions, des communicateurs ont été formés aux questions relatives aux droits des enfants et à leur vulnérabilité; des activités ont été menées afin de sensibiliser le secteur privé à l'importance de la responsabilité des entreprises dans la défense des droits des enfants et l'atténuation de leur vulnérabilité.

47. Les systèmes locaux de protection intégrée des enfants, des adolescents et des familles ont atteint les résultats suivants : dans 28 municipalités, meilleure connaissance des questions liées à la réalisation des droits des enfants et des adolescents grâce à des projets exécutés avec la participation de la population dans le cadre d'une formation pédagogique en milieu scolaire; quatre municipalités se sont employées à améliorer la situation des enfants et quatre autres se sont déclarées

« municipalités adaptées aux besoins des enfants »; huit conseils de défense des enfants ont été créés ou renforcés; les nouveaux programmes d'éducation préscolaire ont été validés; un mécanisme interinstitutions de coordination de l'éducation préscolaire a été créé et renforcé; les familles se sont préoccupées davantage du développement du jeune enfant; au niveau local, des groupes composés de plusieurs institutions ont été créés afin de lutter contre la violence familiale; des enseignants ont reçu une formation leur permettant de détecter la violence familiale et la prévenir; l'information des enfants, des adolescents, des enseignants et des parents relative à la prévention du sida et de la prévention de la transmission mère-enfant du virus s'est améliorée; l'accès des enfants et des familles aux aliments enrichis en oligoéléments s'est également amélioré; des programmes de lutte contre la malnutrition ont été lancés dans les régions caféières; l'accès à des centres de rencontres culturelles pour les jeunes, qui contribuent à la prévention de la violence, organisent des loisirs et dispensent une éducation intégrée, a été élargi; l'accès aux programmes d'éducation et aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et écologiques a été amélioré dans certaines zones rurales; un programme de réadaptation psychologique en cas de situation d'urgence a été créé; et la capacité de réaction des acteurs locaux en cas d'urgence a été renforcée en formant des écoles et des associations locales à la gestion des risques dans les situations d'urgence et à la réadaptation psychosociale des enfants, ainsi qu'à l'utilisation de certains systèmes d'alerte rapide.

48. **Ressources utilisées.** Le montant total des ressources utilisées s'est élevé à 10 419 000 dollars, dont 32,8 % (3 419 000 dollars) ont été financés au titre des ressources ordinaires et 67,2 % (7 000 000 dollars) par d'autres ressources. Les fonds alloués aux programmes, 7 045 000 dollars, se sont élevés à 67 % de ce total et les dépenses de personnel, 3 465 000 dollars, en ont représenté 33 %. La stratégie d'appel de fonds a permis de réunir 4 034 153 dollars.

49. **Progrès : contraintes et possibilités.** La violence est une réalité omniprésente pour les enfants et les familles. En dépit du sort très difficile des enfants, les donateurs se préoccupant moins qu'auparavant des Amériques, les financements ont diminué, ce qui réduit la souplesse des programmes et entraîne un manque de personnel. Les travaux menés en concertation avec le Gouvernement salvadorien afin de promouvoir la coordination entre les acteurs à tous les niveaux se poursuivent et la création d'alliances continue d'occuper une place importante dans la réalisation des objectifs du programme. Un plus grand nombre d'initiatives conjointes avec les organismes des Nations Unies et une coopération internationale accrue sont nécessaires pour continuer d'agir, avec le Gouvernement, pour la défense des droits des enfants, des adolescents et des femmes. Cela revêt une importance particulière et représente un enjeu dans le cadre de la réforme de l'ONU et de l'élaboration, en 2005, d'un nouveau bilan commun de pays et d'un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

50. **Aménagements.** Les discussions menées avec d'importants partenaires de haut niveau ont aidé à déterminer plusieurs nouvelles directions : a) l'établissement, à titre provisoire, d'un conseil national pour la protection de l'enfant et de l'adolescent qui élaborera une stratégie participative de développement du projet de système national de protection de l'enfant; b) la création de systèmes locaux de protection de l'enfant à l'échelon municipal et la formation de comités municipaux de protection des enfants et des adolescents, auxquels participeront des maires, des organisations non gouvernementales et gouvernementales, et des représentants de la

population locale et d'organisations d'enfants et d'adolescents; c) la création d'une instance permanente de communication et de mobilisation sociale dont la mission sera d'éduquer la société salvadorienne, afin d'obtenir son appui, au sujet des engagements pris par l'État en ce qui concerne la protection, selon une démarche cohérente, des enfants et des adolescents; d) un observatoire national de l'enfance et de l'adolescence qui évaluera les progrès des systèmes nationaux et locaux de protection des enfants et comparera les progrès réalisés aux engagements nationaux et internationaux; et, afin que tous ces efforts portent leurs fruits, e) l'élaboration d'un système national d'indicateurs sociaux.

Haïti

51. **Introduction.** En raison de la chute du Gouvernement haïtien en février 2004, puis des catastrophes naturelles qui ont frappé le pays, l'examen à mi-parcours n'a commencé qu'en septembre 2004. Un gouvernement provisoire a été installé en avril 2004, ce qui a permis au Ministère du plan et de la coopération de coordonner l'examen à mi-parcours. Le Gouvernement, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont participé à des consultations sur la santé, l'éducation et la protection des enfants et ont examiné les études, les évaluations et les rapports sur les programmes, décrivant la mission sur le terrain.

52. **La situation des femmes et des enfants.** Leur situation s'est considérablement détériorée au cours des dernières années. Plus de 50 % des 8 millions d'habitants sont âgés de moins de 18 ans, 43 % sont âgés de moins de 15 ans et 61 % ont moins de 25 ans. Le produit intérieur brut est de 469 dollars par habitant; moins de 65 % de la population seraient au dessous du seuil de pauvreté. Plus de 52 % des enfants sont considérés comme pauvres ou extrêmement pauvres et près de 3 millions d'entre eux vivent dans des conditions difficiles. L'écart entre les riches et les pauvres est profond, 4 % de la population contrôlant 66 % des ressources du pays.

53. La pauvreté et les difficultés dont souffre la population haïtienne se sont aggravées pendant les crises qui ont frappé le pays en 2004, lors du soulèvement qui a suivi la contestation des élections en 2000 et en raison des inondations survenues dans les provinces du Sud-Est et du Nord. Toutefois, des résultats encourageants ont été obtenus, notamment une réduction des taux de transmission du VIH/sida, qui sont passés de 30 % à 9 % depuis 1999 et le fait qu'aucun cas de poliomyélite et de rougeole n'a été signalé depuis juillet 2001.

54. Tous les indicateurs de développement continuent d'indiquer un recul qui devrait ressortir de l'enquête démographique et sanitaire 2005 en préparation.

55. **Progrès et principaux résultats à mi-parcours.** Le programme d'Haïti a été exécuté alors que le pays traversait une période de crises et d'insécurité. En raison de la crise électorale, presque toute l'aide multilatérale et bilatérale a été bloquée. L'application du programme d'Haïti a également été considérablement freinée parce que ce pays a été frappé par plusieurs catastrophes naturelles. Les faiblesses institutionnelles, des responsables gouvernementaux démotivés, des interlocuteurs qui changeaient fréquemment et l'émigration des plus importants membres du personnel technique en raison de la détérioration de la situation sociopolitique, figurent parmi les autres obstacles rencontrés.

56. Le programme de pays a obtenu plusieurs résultats concrets dans le domaine de la santé : le personnel des services de santé a reçu des trousse d'analyse, des antirétroviraux et des services liés aux soins prénatals visant une réduction de la transmission mère-enfant du VIH/sida, qui est passée de 9 % à 7 % depuis 2002. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant a été promue dans 60 % des services sanitaires et plus de 500 employés ont reçu une formation. Plus de 100 000 enfants ont reçu un traitement antihelminthique. Quinze maternités ont reçu des médicaments et du matériel et 40 médecins et 200 sages-femmes ont reçu une formation. Le nombre de personnes protégées par le vaccin associé antidiptérique, anticoquelucheux et antitétanique est passé de 32 % en 2000 à 54 % en 2003.

57. Dans le domaine de la protection des enfants, un code de l'enfance a été élaboré et est en cours d'examen par le Parlement. Un service s'occupant des enfants a été créé au Bureau de la protection du citoyen, une permanence téléphonique a été mise en place à l'Institut pour la protection de l'enfance et une unité chargée de la protection des mineurs a été créée au sein de la police nationale. Un dispensaire itinérant a pu prendre contact avec 80 % des enfants qui vivent ou travaillent dans la rue, principalement afin de lutter contre le VIH/sida et leur apporter des soins de santé primaires.

58. **Ressources utilisées.** Au cours des trois premières années, le programme a dépensé 17 460 000 dollars, répartis comme suit : 5 800 000 au titre des ressources régulières, 7 660 000 dollars au titre des autres ressources et 4 millions de dollars au titre des ressources d'urgence. Ces chiffres sont conformes au plan général d'opérations. Toutefois, le programme de santé et de nutrition a dépensé 8 735 000 dollars, soit plus du double du montant prévu. Dans les domaines d'activité suivants, les montants dépensés ont été inférieurs aux dépenses prévues (montant et pourcentage) : éducation 3 120 000 dollars (76); protection 1 840 000 dollars (85); participation, information/communication 975 000 dollars (un peu moins de 50); et renforcement des capacités/suivi et évaluation 1 152 millions de dollars (71). Le montant des travaux menés dans plusieurs secteurs à la fois s'est élevé à 1 520 000 dollars, soit environ 50 % de plus de ce qui figurait au budget.

59. **Progrès : contraintes et possibilités.** L'instabilité socioéconomique, politique et écologique, l'insécurité, la fragilité institutionnelle, une mauvaise gouvernance et des données de référence insuffisantes ont compromis l'application du programme et continueront probablement d'avoir des incidences négatives. Le système de responsabilisation du Gouvernement étant affaibli, l'UNICEF a renforcé ses liens de coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et ses autres partenaires, et adopté des fonctions de coordination dans les domaines de la nutrition et de la protection, ainsi que pour l'application du programme « Retour à l'école ».

60. En raison des crises répétées, la préparation aux situations d'urgence et aux interventions d'urgence a remplacé le programme ordinaire. Le temps d'adaptation requis par les nouveaux partenaires face aux procédures de l'UNICEF a également entraîné des retards.

61. **Aménagements.** Le programme de pays ne sera pas composé de cinq mais de quatre éléments car le suivi et l'évaluation seront intégrés dans tous les autres secteurs. Il comportera deux nouveaux projets : l'un, dans le domaine de la santé, portera sur la nutrition et l'autre, dans le cadre du projet « écoles adaptées aux besoins des enfants » portera sur l'aide psychosociale. Des activités relatives au

VIH /sida seront menées dans plusieurs secteurs et seront intégrées dans le projet visant la survie de la mère et de l'enfant, le projet d'écoles adaptées aux besoins des enfants étant principalement axé sur les activités de prévention du VIH auprès des adolescents.

62. Afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le VIH/sida, au lieu d'être placé sur les activités de prévention visant les jeunes, l'accent sera mis sur la prévention de la transmission mère-enfant. Le projet relatif à la nutrition, au-delà de l'apport d'oligoéléments, portera également sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et remédiera à la malnutrition protéo-énergétique.

63. Un nouveau sous-projet d'appui psychosocial sera intégré dans le programme relatif à l'éducation afin de soigner les traumatismes et de faire face aux autres effets, sur les enfants, de la violence du milieu où ils vivent. Les parents, les enseignants, les familles et les associations locales participeront à la création d'une culture de paix qui fait cruellement défaut. Les éléments relatifs à l'eau et à l'assainissement seront renforcés par le projet d'écoles adaptées aux besoins des enfants.

64. Le code de l'enfance, lorsqu'il sera adopté, constituera la base des interventions de protection. L'accent continuera d'être placé sur le désarmement des groupes armés d'enfants et sur la consolidation de la paix dans la population locale. Un appui sera fourni à la création d'un système de surveillance de la réalisation des droits des enfants et des abus dans ce domaine. La communication recevra une attention accrue afin de faire changer les comportements.

65. La préparation aux situations et aux interventions d'urgence sera systématisée et renforcée. Le programme renforcera la collaboration avec la République dominicaine, notamment en ce qui concerne les vaccinations dans les zones frontalières, la traite d'enfants et le VIH/sida.

Honduras

66. **Introduction.** Le programme du Honduras a été examiné en août 2004, dans le cadre de l'examen à mi-parcours, auquel ont participé le Gouvernement hondurien et les organisations non gouvernementales partenaires. La version définitive de l'examen à mi-parcours a été signée par le Gouvernement en novembre 2004.

67. **Situation des enfants et des femmes.** La situation sociale, économique et politique a peu changé. La moitié de la population, 6,5 millions de personnes, est âgée de moins de 18 ans et 44 % sont des enfants de moins de 14 ans. La pauvreté touche 64,2 % de la population et 44,6 % vivent dans une pauvreté extrême. La population rurale est la plus durement touchée : 70,3 % vit dans la pauvreté et 61,4 % dans une pauvreté extrême. Environ 25 % des ménages sont sous la responsabilité d'une femme. Entre 1996 et 2001, le taux de mortalité infantile a baissé, de 36 à 34 pour 1 000 naissances vivantes, de même que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5), qui est passé de 65 à 45 pour 1 000 naissances vivantes. Près du tiers des enfants ayant entre 1 et 4 ans souffrent de malnutrition et 14 % d'entre eux souffrent d'avitaminose A.

68. **Progrès et principaux résultats à mi-parcours.** Le programme de pays a pour but de favoriser l'amélioration des conditions de vie des enfants, des adolescents et des femmes, en réalisant leur droit à la survie, au développement, à la

protection et à la participation. Ces activités sont menées dans le cadre de trois programmes.

69. Le programme relatif à l'action des pouvoirs publics et de promotion des droits des enfants et des femmes, dont l'objet est d'influencer la législation et les mesures adoptées par le Gouvernement, a aidé à obtenir les résultats suivants : a) la rédaction et la promulgation des lois qu'il fallait modifier; b) une action de communication afin de faire connaître les conventions internationales et les lois nationales; c) après le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la formation d'un comité interinstitutions et interorganisations dont les travaux portent sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a reçu l'appui de l'Institut national de statistique, et du Comité des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces deux comités ont créé une base de données pour suivre ces objectifs.

70. Le programme de surveillance de la réalisation des droits de l'enfant et de la femme est fondé sur la prise en compte de tous les stades de l'existence et a facilité l'enregistrement des naissances, la formation de parents en matière de nutrition dans 27 communautés et l'accès d'un plus grand nombre de personnes à l'eau potable, aux soins de santé primaires et à une aide en faveur du développement du jeune enfant.

71. L'élément relatif au développement local a permis de renforcer et de soutenir l'engagement des autorités locales et leurs aptitudes à fournir des services sociaux de base et à s'acheminer vers la réalisation des droits.

72. Le programme de prévention du VIH/sida a permis de créer une stratégie réussie de communication avec les jeunes, visant principalement les groupes très exposés et les adolescents. La première stratégie de prévention de la transmission mère-enfant lancée à titre expérimental a été transposée à une plus grande échelle afin de devenir un programme national.

73. **Ressources utilisées.** Le montant total des ressources utilisées pour exécuter le programme de pays s'est élevé à 10 510 000 dollars répartis comme suit : 4 260 000 dollars (40 %) au titre des ressources ordinaires et 6 250 000 dollars (60 %) au titre d'autres ressources. Le montant des ressources en espèces et sous forme de fournitures s'élève à 7 822 104 (75 %) et les dépenses de personnel à 2 687 896 (25 %). Les initiatives de collecte de fonds ont permis de mobiliser 4 003 878 des 7 500 000 dollars prévus. Les projets ayant versé une contribution sont les suivants : le projet de développement local, principalement avec l'eau et l'assainissement (1 394 825 dollars), le VIH/sida (1 238 067 dollars) et le projet intitulé « Un bon départ dans la vie » (936 424 dollars).

74. **Progrès : contraintes et possibilités.** Les effets d'un discours politique sur l'administration de la justice pour mineurs ne faisant aucune place au compromis (*mano dura*) et la dénonciation de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme par des candidats présidentiels ont nui au programme de protection des enfants et aux initiatives de défense des droits de l'enfant. Les problèmes que connaît l'Institut hondurien de l'enfance et de la famille, actuellement dirigé par une administration provisoire, ont également retenti sur le programme.

75. Les autres problèmes rencontrés sont les suivants : mouvements de personnel trop fréquents dans l'administration; changements dans l'orientation générale des politiques, en particulier dans le domaine de l'éducation, qui subit également les effets des relations difficiles entre les syndicats d'enseignants et le gouvernement; et la faiblesse des autorités locales.

76. Le Honduras réunit les conditions requises pour un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui représenterait une possibilité exceptionnelle de débloquer des ressources afin de lutter contre la pauvreté. L'UNICEF lui fournira une assistance technique et participera au dialogue politique qui se déroulera dans ce cadre.

77. **Arrangements.** Une action concertée est en cours afin de renforcer les capacités à la fois de l'UNICEF et de ses homologues nationaux en matière de surveillance et d'évaluation, principalement par le renforcement des systèmes d'information à l'échelon municipal.

Jamaïque

78. **Introduction.** L'examen à mi-parcours, commencé en janvier 2004, a été réalisé dans le cadre d'une coopération entre les pouvoirs publics nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales, des organisations représentatives de la société civile et d'autres organisations des Nations Unies. Ce processus a comporté une étude préliminaire, des entretiens avec les membres du personnel du programme, des réunions relatives à l'examen du programme, une évaluation externe de certaines parties du programme, des déplacements sur le terrain, et des réunions consultatives techniques consacrées au sida et à la violence exercée contre les enfants.

79. **La situation des enfants et des femmes.** Les moins de 18 ans représentent 37 % de la population. Les enfants constituent près de la moitié des 516 000 Jamaïcains et plus vivant dans la misère. En 2002, plus de 45 % des foyers étaient dirigés par des femmes.

80. Les taux de vaccination, à l'exception de la vaccination antituberculose (BCG), ont diminué au cours des trois dernières années. Les adolescents, et plus particulièrement les filles, sont confrontés à un risque croissant d'infection par le VIH. De l'ensemble des personnes touchées par le sida, 10 % appartiennent à la tranche d'âge de moins de 19 ans et 20 % à la tranche d'âge de 20 à 29 ans. On estime à 6,8 % la proportion de jeunes de 12 à 16 ans non scolarisés.

81. En octobre 2004, le nombre de meurtres avait atteint pas moins de quatre par jour. Une moyenne de 25 enfants de moins de 16 ans ont été tués chaque année au cours des trois dernières années.

82. **Progrès et résultats à mi-parcours.** Les schémas directeurs, la planification et le cadre législatif ont été renforcés par l'application de lois relatives à la prise en charge et à la protection de l'enfance, à la petite enfance et à la Commission de la petite enfance, par les plans d'action nationaux en faveur des orphelins et enfants vulnérables, par la réforme du système de justice pour mineurs et par l'adoption du plan national en faveur des adolescents. Les infrastructures ont également été soutenues par la création et l'exécution de trois politiques pensées pour les

adolescents, sur la jeunesse, la lutte contre le VIH/sida en milieu scolaire et l'aide à l'accès des mineurs aux contraceptifs.

83. Les normes de qualité des services à la petite enfance ont été renforcées par la création d'un modèle de formation, la reconnaissance de qualification de 4 597 professionnels ainsi que la formation de 2 400 professionnels de la petite enfance et la spécialisation de 1 270 travailleurs sociaux dans les domaines de la vaccination, l'allaitement au sein, l'asthme, les infections respiratoires aiguës, le VIH/sida, la prévention de la transmission materno-foetale et les maladies diarrhéiques. Le programme d'assistantes maternelles itinérantes a fourni des services d'éveil des jeunes enfants à un groupe de 2 500 enfants et parents.

84. Le soutien aux familles et aux collectivités a été amélioré par la création de deux équipes consultatives locales de soutien aux parents, de deux centres d'information pour les jeunes et par la mise en œuvre d'un programme interinstitutionnel d'aide et d'éducation à la parenté, qui touche approximativement 5 000 parents et dirigeants locaux.

85. Quelque 15 000 adolescents ont pu voir deux vidéos encourageant l'adoption de modes de vie sains. La participation des adolescents a été promue par divers moyens : a) un programme d'émissions télévisées relatif à la santé procréative, aux droits des enfants et à la participation des adolescents, qui a été élaboré, conçu et présenté par des adolescents; b) le développement des aptitudes d'un groupe de 100 jeunes, adolescents et partenaires, par la formation à un programme de recherche sur la participation; c) une formation à l'éducation par les pairs donnée à 59 adolescents, utilisant les méthodes prévues dans le programme de recherche sur la participation; et d) la formation de 200 adolescents et enseignants de 68 écoles à la participation effective à la prise de décisions.

86. On a mis l'accent sur deux aspects de la protection de l'enfance : celle des orphelins et des enfants vulnérables, et les conséquences de la violence chez les enfants. Dans les deux cas, des comités directeurs nationaux ont été mis en place et des plans d'action créés. Un groupe de 214 personnes a suivi une formation à l'assistance psychologique aux enfants. Trois organisations ont reçu une aide pour fournir des services à plus de 1 000 enfants travailleurs et enfants des rues; ces efforts ont considérablement contribué à réduire le nombre d'enfants vivant dans la rue.

87. Un soutien a été apporté à la création d'un système national de gestion des données utilisant le logiciel *DevInfo* et 70 partenaires ont été formés au maniement de ce logiciel.

88. **Ressources utilisées.** En septembre 2004, un montant 3 688 700 dollars avait été mobilisé (53 % des autres ressources prévues) et 1 763 000 dollars (68 % des ressources ordinaires prévues) avaient été reçus. Le même mois, UNICEF Jamaïque a également reçu un montant de 66 267 dollars du Comité britannique pour l'UNICEF destiné à répondre à la situation d'urgence provoquée par le passage de l'ouragan Ivan.

89. En 2002-2004, UNICEF Jamaïque a affecté 4 988 436 dollars à la mise en œuvre du programme, à l'exclusion des ressources intersectorielles, dont 98 % avaient été dépensés en décembre 2004.

90. **Obstacles et possibilités concernant les progrès.** Le manque de ressources humaines et le gel du recrutement dans les administrations publiques ont retardé la mise en œuvre du projet. Les lacunes de la communication entre les divers organismes et au sein de chacun d'entre eux ont conduit à une approche fragmentée de la mise en œuvre du projet et en ont gêné les progrès.

91. Il a été recommandé que dans le cadre du programme soient prévue l'élaboration d'un programme national à long terme sur les compétences parentales et qu'il soit procédé à une analyse du déploiement des ressources humaines dans le secteur social. Une démarche soucieuse d'équité entre les sexes devrait être intégrée de manière plus large et plus systématique dans la conception et la planification du programme, de même que dans sa mise en œuvre et lors de son évaluation.

92. **Modifications.** Les recommandations suivantes formulées dans le cadre de l'examen à mi-parcours impliquent un renforcement des effectifs actuels :

- a) L'attention particulière à accorder aux problèmes liés au sida et à la violence;
- b) La création d'un poste portant sur la protection de l'enfance;
- c) L'élaboration d'une stratégie globale de renforcement des capacités des partenaires et le développement des aptitudes au niveau local afin de protéger les droits de l'enfant;
- d) La collaboration avec les partenaires visant le renforcement des actions de sensibilisation et le contrôle des investissements sociaux prévus dans le cadre du plan national de politique socioéconomique à moyen terme, pour faire face à la réduction des dépenses affectées au secteur social; et le renforcement des objectifs afin de tirer parti des ressources destinées à l'enfance allouées par les fondations locales, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, compte tenu de la baisse de l'aide bilatérale;
- e) L'intensification et l'amélioration du contrôle et de l'évaluation.

Mexique

93. **Introduction.** Pour procéder à l'examen à mi-parcours, on a suivi une méthode établie conjointement par l'UNICEF et ses partenaires. Les résultats initiaux de ce processus, qui comportait une analyse de la situation ainsi qu'une évaluation des programmes et des projets, ont été présentés aux principaux partenaires publics et non gouvernementaux, tandis que les résultats définitifs ont fait l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondie avec les autorités publiques.

94. **La situation des enfants et des femmes.** Le Mexique a obtenu des résultats importants pour la plupart des indicateurs et des objectifs relatifs aux droits de l'enfant. Le taux de mortalité infantile est passé de 24,8 à 21,4 pour 1 000 naissances vivantes entre 2001 et 2002. Le taux d'inscription aux activités préscolaires pour la tranche d'âge 4-5 ans est passé de 76,5 % en 2000 à 82,8 % au début de l'année scolaire 2004/2005 et le taux de scolarisation primaire de 98,6 % à 99,3 %.

95. Malgré des progrès considérables, les inégalités sont criantes tant entre les régions et entre les États que d'un groupe ethnique et d'une couche sociale à l'autre. La pauvreté et l'inégalité dans la répartition des richesses compliquent la défense des droits de l'enfant. Divers indicateurs témoignent de cette situation : 2,1 millions d'enfants de 5 à 14 ans ne sont pas scolarisés; 3,3 millions d'enfants de 6 à 14 ans travaillent et 63 % des enfants et des adolescents de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté.

96. **Progrès et résultats à mi-parcours.** L'examen à mi-parcours a permis de mettre en évidence les résultats suivants : l'UNICEF a exercé un rôle croissant dans la mise en place d'une vision nationale collective du caractère universel du respect des droits de l'enfant; le niveau de recherche et d'accès à la documentation a été amélioré; l'UNICEF, en coopération avec ses partenaires, est parvenue à dégager un consensus en faveur d'une réforme législative parmi les différents acteurs politiques en présence et enfin, les activités du programme ont donné lieu à des modèles d'action qui pourront être reproduits.

97. Dans la pratique, les résultats ont été atteints par divers moyens : par exemple, lors de la *Consulta Infantil/Juvenil* (le rapport des enfants), les avis de plus de 3 millions d'enfants et adolescents ont été recueillis et diffusés. La portée du Projet de connectivité interétatique, qui utilise des techniques d'information axées sur les enfants afin de promouvoir leurs droits, a été étendue à 12 États et 48 000 enfants ont participé à ce projet. L'UNICEF a contribué à l'approbation d'une réforme de la Constitution destinée à mettre en place un système de justice pour mineurs passant par la promotion de l'accord entre les parties et qui prévoit une assistance et une formation technique pour quelque 3 000 juges, juristes, procureurs et décideurs.

98. **Ressources utilisées.** Selon le plan général d'opérations, un montant de 3,5 millions de dollars était prévu pour la période de 2002-2003 au titre des autres ressources et un montant de 1,3 million de dollars était prévu au titre des ressources ordinaires. Durant cette période, les dépenses de mise en œuvre se sont élevées à 3,6 millions de dollars (dont 33 % de ressources ordinaires et 67 % d'autres ressources), soit 75 % des ressources disponibles. En décembre 2003, le financement par les autres ressources représentait 41 % du budget autorisé pour ce programme de pays. Suite aux modifications apportées aux méthodes de collecte de fonds, le bureau compte recevoir de nouveaux apports pour financer le reste du programme de pays.

99. **Possibilités de progrès et facteurs limitatifs.** La société mexicaine est encore peu sensible aux droits de l'enfant, qui restent largement méconnus. Ces droits ont donc un effet relativement faible sur les politiques des pouvoirs publics. Et pourtant, malgré leur portée limitée, les mesures prises jusqu'ici dans ce domaine ont eu un effet considérable. On constate que les connaissances restent limitées dans plusieurs domaines critiques tels que le travail des enfants en zones rurales, la violence et les mauvais traitements infligés aux enfants et aux femmes, et les conséquences de la pauvreté.

100. **Modifications.** Les objectifs et la structure du programme ne sont pas modifiés.

101. Le bureau et ses partenaires ont convenu de joindre leurs efforts pour influencer les politiques publiques en faveur du respect universel des droits de l'enfant et alerter l'opinion publique à ce sujet. Quatre principes ont été définis pour

la seconde moitié du programme de pays : a) la promotion d'une culture des droits de l'enfant; b) l'appui aux réformes législatives et institutionnelles; c) l'appui à l'établissement d'un répertoire des droits de l'enfant; d) le renforcement des efforts de mobilisation en faveur de l'initiative « Tous les enfants à l'école ».

Panama

102. **Introduction.** L'examen à mi-parcours a été coordonné par un comité dirigé par le Ministère de l'économie et des finances, des organisations non gouvernementales et l'UNICEF. Y ont participé des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies. À noter également, la participation active d'enfants. Ce processus participatif a d'abord été exécuté par projet, ensuite par programme et, enfin, à l'échelon du programme de pays. L'examen à mi-parcours a bien montré que le cycle du programme de pays doit être harmonisé avec le cycle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec celui du Fonds des Nations Unies pour la population.

103. **La situation des enfants et des femmes.** Panama a une population de 2 839 177 habitants. Le revenu national brut moyen par habitant y est de 3 500 dollars mais il existe une profonde disparité de revenus entre la tranche la plus aisée de la population (10 %), qui dispose d'un revenu moyen de 6 500 dollars, et la tranche la plus pauvre (10 %), dont le revenu moyen est de 207 dollars. La population vivant sous le seuil de pauvreté est de 37 %, dont 53,2 % d'enfants de moins de 5 ans, issus pour la plupart des collectivités rurales et autochtones.

104. Les niveaux de pauvreté sont restés constants et se manifestent par de profondes disparités dans l'accès aux services fournis aux populations en milieu urbain, rural et autochtone, et dans la qualité de ces services. En ce qui concerne le cadre juridique du pays, on retiendra qu'il n'existe pas de code de l'enfance.

105. **Progrès et résultats à mi-parcours.** Le programme a obtenu plusieurs résultats appréciables : a) l'approbation de lois de protection de l'enfance comportant des dispositions relatives à la santé et à l'éducation des adolescentes enceintes, et à la responsabilité paternelle, et de la loi sanctionnant l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales; b) l'élaboration du plan stratégique national en faveur de l'enfance et de l'adolescence 2003-2015; c) la construction dans les communautés autochtones de 185 adductions d'eau peu onéreuses équipées des technologies appropriées dont le réseau alimente en eau 20 000 personnes; d) la publication des résultats d'une évaluation interinstitutionnelle qui indique que Panama n'est plus touché par les troubles dus à une carence en iode; et e) l'enseignement de matières relatives à la santé sexuelle et procréative, et en particulier à la prévention du sida, dans le deuxième cycle de l'école primaire.

106. **Ressources utilisées.** De 2002 à 2004, le plafond des dépenses correspondant aux ressources ordinaires a diminué, passant de 600 000 dollars à 400 000 dollars, conformément au budget approuvé. Le Gouvernement panaméen a marqué sa volonté de soutenir le programme et a déjà alloué un montant supplémentaire de 600 000 dollars aux autres ressources, montant qui était la condition de la mise en œuvre du plan général d'opérations dans le pays. On prévoit que le Gouvernement

maintiendra ce niveau de contribution, dans la mesure où l'UNICEF conserve un plafond minimum dans le pays.

107. **Possibilités de progrès et facteurs limitatifs.** Les principaux obstacles rencontrés sont dus à la faible sensibilisation aux disparités existant dans le pays et à la méconnaissance des principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

108. Parmi ses principaux atouts, l'UNICEF peut tirer parti de sa réputation en matière de défense des droits de l'enfant et de sa capacité de mobiliser d'importants acteurs.

109. **Modifications.** L'examen à mi-parcours amène à conclure que le programme de pays devrait se composer de trois volets : a) l'élaboration d'un cadre légal et institutionnel approprié, destiné à renforcer la formulation de politiques publiques conformes aux principes énoncés dans la Convention; b) des systèmes de protection locaux garantissant à tous les enfants et adolescents la possibilité d'exercer leurs droits et de valoriser leur potentiel au niveau local; c) la mobilisation sociale ainsi que la surveillance sociale et la formation d'alliances, visant une mobilisation nationale en faveur de l'application de la Convention.

Paraguay

110. **Introduction.** L'examen à mi-parcours effectué à la mi-2004 avec les représentants gouvernementaux et les organisations non gouvernementales a été l'occasion d'analyser l'évolution de la situation des enfants et des femmes, d'évaluer les progrès accomplis et d'étudier les programmes exécutés. Certains ajustements ont pu ainsi être apportés au programme de coopération lors de la réunion finale consacrée à l'examen à mi-parcours.

111. **La situation des femmes et des enfants.** Le Paraguay est un des pays de la région et du monde les plus gangrenés par les inégalités, qu'elles soient de type socioéconomique, ou bien fondées sur l'appartenance ethnique, le sexe ou la langue. Près de 1,3 million d'enfants, soit bien plus de la moitié des enfants du pays, sont victimes de la pauvreté et plus de 670 000, soit 27 %, vivent dans la misère.

112. Le taux de mortalité maternelle s'établissait à 180 pour 100 000 naissances vivantes en 2003. Le taux de mortalité infantile est à l'heure actuelle de 19,6 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 29 pour 1 000 naissances vivantes. Selon les estimations, entre 1990 et 1999, quelque 585 000 naissances n'ont pas été enregistrées. Au total, 4,6 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition, et ce pourcentage s'élève à 11,9 % pour les enfants de mères qui n'ont pas été convenablement scolarisées. En moyenne, les enfants accomplissent 7,5 années d'études.

113. **Progrès accomplis et principaux résultats obtenus à mi-parcours.** Le programme des droits de l'enfant et des politiques publiques en leur faveur a pour objectif de renforcer le cadre légal en vigueur, les systèmes de protection et de garantie des droits et les politiques publiques. Il a favorisé la ratification par le Gouvernement des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'âge minimum (n° 138) et de la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) de l'Organisation internationale du Travail (OIT); l'application du Code national de l'enfance et de l'adolescence, et

notamment la formation de 47 juges; la formulation et la mise en œuvre de politiques en faveur des enfants; et l'affectation de fonds publics supplémentaires aux services sociaux. Le Ministère des finances s'est engagé à augmenter la part de ces fonds de 38 à 50 % d'ici à 2008, comme recommandé par l'UNICEF et le PNUD. Pour ce qui est de la protection des enfants, l'UNICEF et l'OIT ont apporté un appui technique au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de plans nationaux de lutte contre l'exploitation sexuelle et d'élimination du travail des enfants, qui ont tous deux été officiellement approuvés.

114. Le Programme pour l'autonomisation des populations locales et les services sociaux, qui a pour objectif de renforcer les capacités d'intervention des collectivités et d'améliorer l'accès aux services sociaux et l'offre dans ce domaine a été conçu autour de trois grands axes : l'autonomisation des populations locales, la famille et les services sociaux. Il a contribué au renforcement des organisations communautaires et municipales et a permis de sensibiliser et de mobiliser des groupes cibles pour défendre les droits des enfants et des femmes. Quelque 1 400 familles et volontaires ont pu suivre des formations aux pratiques appropriées en matière de développement du jeune enfant et aux soins à apporter aux enfants.

115. **Ressources utilisées.** Dans le plan général d'opérations pour la période allant de 2002 à 2006, un montant de 2 030 000 dollars était prévu au titre des ressources ordinaires pour 2002-2004, le montant alloué pour cette même période s'établissant à 2 040 000 dollars. Environ 87 % des ressources ordinaires disponibles avaient été utilisées au mois de novembre 2004. Plus précisément, un montant de 1,8 million de dollars (88,39 %) avait été consacré aux postes de dépenses suivants : droits de l'enfant et politiques publiques (40,31 %), autonomisation des populations locales et services sociaux (37,85 %), et dépenses intersectorielles (21,84 %).

116. Le montant des contributions prévues dans le plan général d'opérations au titre des autres ressources pour la période allant de 2002 à 2004 s'établissait à 1,7 million de dollars, le montant alloué s'élevant à 2 150 000 dollars, dont 1 590 000 (74 %) avait été dépensé au mois de novembre 2004 selon la répartition suivante : droits de l'enfant et politiques publiques (69 %), autonomisation des populations locales et services sociaux (27,4 %), et dépenses intersectorielles (3,6 %).

117. **Obstacles rencontrés et chances à saisir.** Plusieurs activités de programme ne correspondaient pas exactement au plan stratégique à moyen terme, dans la mesure où celui-ci n'a été finalisé qu'après l'approbation du programme de pays. Les changements de personnel technique dans le bureau de pays se sont avérés problématiques.

118. La volonté de transparence dont ont fait preuve plusieurs autorités nationales est une véritable chance pour l'UNICEF. Le Ministère des finances a par exemple donné directement accès à l'UNICEF et au PNUD, en ligne, au système national intégré de gestion financière, ce qui permet à l'UNICEF de suivre et d'analyser en continu l'évolution des dépenses sociales.

119. L'UNICEF peut tirer parti de plusieurs autres occasions, à savoir : a) la volonté de collaboration des autorités territoriales et locales; b) le fait que les nouvelles municipalités souhaitent recevoir un soutien et une assistance technique; c) le renforcement de l'action menée auprès des communautés autochtones et des groupes ethniques; d) la possibilité de faire le lien entre les politiques sociales et les

services sociaux dans des domaines clefs comme la lutte contre le sida; et e) l'élargissement à l'échelle infranationale du projet du PNUD et de l'UNICEF relatif à la part du budget consacré aux dépenses sociales.

120. **Aménagements.** Certaines modifications ont été apportées au programme des droits de l'enfant et des politiques publiques en leur faveur pour tenir pleinement compte des priorités énoncées dans le plan stratégique à moyen terme. Le projet relatif aux politiques publiques sera également axé sur la lutte contre le sida, le suivi des dépenses sociales et les activités de plaidoyer en vue de leur augmentation, et la lutte contre la malnutrition.

121. La coopération doit être renforcée en ce qui concerne les activités de prévention du sida et l'offre de trousse de dépistage, ainsi que pour ce qui est des efforts déployés en matière de nutrition, en particulier s'agissant de la fourniture d'une assistance technique. Compte tenu du succès des activités interorganisations menées avec le PNUD, le projet relatif à la part du budget consacrée aux dépenses sociales sera exécuté à l'échelle infranationale en 2005.

122. À partir de 2005, les directives opérationnelles du Programme pour l'autonomisation des populations locales et les services sociaux traiteront de questions comme la mesure des besoins des communautés, la promotion et le soutien des conseils municipaux pour les droits des enfants et des adolescents et les capacités de mise en œuvre des différents partenaires.

123. Le nombre d'activités prévues au titre des deux programmes sera réduit, afin de se concentrer davantage sur les priorités énoncées dans le plan stratégique à moyen terme.

Conclusion

124. Il ressort clairement des examens à mi-parcours que l'accent est mis sur l'élaboration de politiques publiques, la décentralisation et l'établissement de programmes de promotion des droits des enfants axés sur les collectivités, dans un contexte marqué par la persistance des inégalités, les catastrophes naturelles et les difficultés économiques. Ces examens révèlent également la diversité et la profusion des activités menées par l'UNICEF en étroite partenariat avec les gouvernements et les organismes des Nations Unies et, à différents niveaux, avec les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile. Les pays de la région déploient des efforts concertés pour que les statistiques nationales et les initiatives de développement tiennent bien compte des enfants d'Amérique latine et des Caraïbes qui seraient autrement condamnés à « l'invisibilité », et pour qu'à l'avenir, tous les bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement traitent des problèmes qui touchent les enfants. Les pays de la région s'emploient ainsi à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement pour tous les enfants.

125. Des efforts continus s'imposent, c'est là une des conclusions de ces examens et évaluations, pour renforcer les capacités des gouvernements, des différentes circonscriptions et de la société civile, de planifier, mettre en œuvre et contrôler l'exécution des programmes. Pour autant, la diversité des activités régionales recensées n'est pas forcément synonyme de fragmentation, dans la mesure où les problèmes structurels auxquels elles ont pour but de remédier sont souvent des

problèmes communs. Il conviendrait à l'avenir d'étudier et de suivre de près un certain nombre de cas afin d'identifier des constantes dans la manière dont le changement se produit pour tout un éventail d'activités et de contextes nationaux et à différents niveaux d'un système politique donné. On pourrait ainsi concevoir des activités d'évaluation permettant de dégager des points communs entre des initiatives en apparence disparates et sectorielles.

126. Les examens à mi-parcours ont été une précieuse occasion de revitaliser les relations entre partenaires, de renforcer les alliances stratégiques et de jeter les bases d'une prise en compte des problèmes touchant les enfants dans les prochains bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils ont tous été menés dans l'esprit de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et d'une collaboration interorganisations qui permettra d'intégrer les questions concernant les enfants dans le programme plus large que les Nations Unies exécutent dans chaque pays.
